





Tâche 2-3: propositions de pistes de soutien adaptées

Volet politiques publiques

1

Un premier bilan de l'existant

Une dichotomie entre objectif politique et réalité vécue par les polyculteurs-éleveurs

- Une annonce à Cournon en 2012 indiquant que la PAC serait recentrée vers l'élevage et la polyculture-élevage (PCE);
 - Des mesures proposées telles les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques spécifiques pour la PCE;
 - Un paiement couplé se concentrant sur les vaches allaitantes (arrêt de la prise en compte partielle des génisses);
 - Une convergence et un paiement redistributif avec un impact peu / pas favorable.

-7% *

* De soutien via les paiements directs et l'ICHN entre 2013 & 2016. en moyenne

Des pistes de réflexion pour l'avenir

3%

L'état des réflexions sur la PAC post 2020

Prise en compte de l'emploi pour les paiements directs

Nouveau

40% de l'enveloppe pour des actions « environnement »

Pour mémoire. Budget général non voté (trilogues non débutés); Discussions non démarrées en tripartite (trilogue); Mise en œuvre envisagée 2023 avec travaux dans les Etats dès 2020.

Interventions sectorielles = 214M€

PAIEMENTS DIRECTS = 7,15 Mds €

Paiement de base **OBLIGATOIRE**

Plafonhement Paiement redistributif et réduction **OBLIGATOIRE**

> Paiement JA Et/ Ou mesures second pilier

Paiement **OBLIGATOIRE ECO-SCHEME**

Paiement couplé **VOLONTAIRE**

> 2% (143M€)

<10% dérogation +2% pro

L'accompagnement de la PCE via les politiques publiques : exemple de la Suisse

En suisse, contrat de 8 ans pour :

- « Contribution à la qualité des paysages » avec prise en charge jusqu'à 90% /confédération. 360 Fr suisse/ha SAU ou 240 Fr suisse pour des Prairies naturelles sous convention (soit env. 214 €/ha);
- « Surface de promotion de la biodiversité » avec 2 niveaux cumulatifs :
 - 1. Niv 1:0 engrais, 0 phyto, exportation par fauche, ensemencement de mélanges autorisés, bandes tampons max 20% des surfaces ouvrant droit. Rémunération sur max 50% des surfaces ouvrant droit à contribution
 - 2. Niv2 : selon la qualité floristique des prairies
- Culture extensive: 400 FRsuisse/ha (~356[€]/ha): pas de régulateur de croissance, ni fongicides/SDN/insecticides, récolte à maturité sans envahissement de mauvaises herbes,
- Production lait/viande : 200FRsuisse (~178€/ha) si en plaine 75% de la ration en MS et 85% pour les autres zones

Comment favoriser le couplage des ateliers élevage et culture ?

- En reconnaissant le multi-ateliers : taxe carbone, main d'œuvre, le système PCE;
- En valorisant via des paiements dédiés ces systèmes PCE: MAEC, paiement pour services environnementaux (lesquels ?), « ecoscheme », contrats privés;
- o En ayant une assurance risque adaptée;
- o En se recentrant sur des filières locales.